Image not found or type unknown

Estimation d'un véhicule

Par **souri**, le **14/12/2020** à **11:35**

Bonjour Maître,

etant héritière d'un véhicule selon le souhait de mon compagnon décédé le 16/07/2019, quelleestimation du véhicule est prise en compte par le notaire est-ce : la valeur au jour du décès ou au jour du règlement de la succession sachant que ce véhicule n'est plus utilisé depuis 1 an et demi et que la succession n'est toujours pas réglée.

Avec mes remerciements.

Par **Zénas Nomikos**, le **14/12/2020** à **12:04**

Bonjour,

ce que je sais c'est que les voitures sont des biens qui dévaluent très vite à l'argus. Une voiture de plus de huit ans vaut zéro euro à l'argus.

Je pense que l'estimation du bien se fait lors de la liquidation-partage et non au décès du de cujus.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés